

MONT-BLANC HISTORIQUE



1er et 2 JUIN 2012

VHC

REGLEMENT

FFSA
COUPE DE FRANCE VH RALLYE

CONTACTS :

Philippe "Vaness" : 06 10 87 79 35

Mireille Borel : 06 32 76 87 17

ASAC MONT-BLANC : 04 50 52 96 00

Email : philippevaness@orange.fr

Site : www.asacmontblanc.com

ASAC M^T BLANC 

7^e RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE

1^{er} juin 2012

REGLEMENT PARTICULIER VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **2 Avril 2012**

Ouverture des engagements : **2 Avril 2012**

Clôture des engagements : **25 Mai 2012 minuit**

Parution du road-book : **25 Mai 2012 16h00**

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 26 Mai, Dimanche 27 Mai et vendredi 1^{er} juin 2012**

Vérifications des documents et des voitures : **Vendredi 1^{er} juin 14h00 à 19h00**

Heure de mise en place du parc de départ : **Vendredi 1^{er} juin à l'issue des vérifications**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 1^{er} juin à 16h00**

Publication des équipages admis au départ : **Vendredi 1^{er} juin 20h30**

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 1^{er} juin 20h30

Départ de : **l'Espace Rencontre**, 39 route de Thônes ANNECY LE VIEUX à 8h30 le Samedi 2 juin 2012

Arrivée à : **l'Espace Rencontre** ANNECY LE VIEUX à partir de 17h00 le Samedi 2 juin 2012

Vérification finale : **Garage Philippe VARAINE**

Publication des résultats du rallye : **Samedi 2 juin 2012 à 20h30**

Remise des prix : **Samedi 2 juin 2012 à 21h00**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Mont-Blanc organise le 1^{er} et 2 juin 2012 le 7^e Rallye Mont-Blanc Historique en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ...R189 en date du ...11/04/2012

Comité d'Organisation

Président : Philippe "VANESS"

Membres : Jean-Paul BERERD, Patrick CHERREAU, Mireille BOREL, Stéphanie MOUCHET

Secrétariat du Rallye, Adresse : A.S.A.C. MONT-BLANC 15 rue de la Préfecture 74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 52 69 00

Fax : 04 50 52 96 08

Permanence du Rallye : ESPACE RENCONTRE

Lieu, date, horaire : ANNECY LE VIEUX les 1^{er} et 2 Juin 2012

Permanence du rallye pendant la course

Espace Rencontre, 39 route de Thônes ANNECY LE VIEUX

Tableau officiel d'affichage

Parc fermé **Espace Rencontre**, 39 route de Thônes ANNECY LE VIEUX

Organisateur technique

Nom : Jean-Paul BERERD

lic : 14166 Asa :05-10

Adresse : **A.S.A.C. MONT BLANC** 15 rue de la Préfecture 74000 Annecy

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du Collège : Georges LEMMENS

lic : 46609 Asa 14-11

Membres : Georges COLIN

lic : 26640 Asa :01-08

Nicole FOREST

Directeur de Course : Marc CURRAT

Directeur de Course Adjoint : Jean-Marie CONCONI
Hervé ORSINI

Médecin Chef : Patrick CHERREAU

Commissaires Techniques : Patrick TERMINARIAS

Commissaires Techniques Adjoint : Denis ORSET

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Patrick SAILLET

Chargés des relations avec la presse : Elisabeth DUBAÏ

lic : 1882 Asa :16-14

lic : 5171 Asa :05-04

lic : 1517 Asa :05-10

lic : ACM

lic : 23731 Asa :05-10

lic : 18238 Asa :05-08

lic :202477Asa :05-10

lic : 8408 Asa :05-11

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^e Rallye Mont-Blanc Historique compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC

Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Rhône Alpes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, par mail ou pourront consulter sur le site leur heure de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 1^{er} juin 2012 de 14 h à 19 h à :

L'Espace Rencontre, 39 route de Thônes ANNECY LE VIEUX

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 1^{er} juin 2012 de 14 h à 19 h à l'Espace Rencontre, 39, route de Thônes 74000 ANNECY LE VIEUX

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage VARAINE AUTOMOBILES

Adresse : MERCIER route de La Roche 74370 St MARTIN BELLEVUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 51,00€ HT

1.3.3. L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées et les gants pour le pilote

Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques et gants ne seraient pas homologués

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^e Rallye Mont-Blanc Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 mai 2012 minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum cumulé VHC, CLASSIC, VHRS
Dans le cas où le nombre d'inscrits à la date de clôture serait inférieure à **50** véhicules cumulés, la manifestation sera annulée et le montants des inscriptions rendus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **670 €**

Ces droits comportent l'invitation à deux repas pour la remise des prix

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

a- photocopie de la carte grise du véhicule

b- photocopie des permis de conduire pilote – copilote

c- de la fiche d'homologation de la voiture (voir article 1.3.3)

- d- du Passeport technique FFSA (3 volets)
- e- du PTH (obligatoire)

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé

Au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

**La retenue sera : De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA

Le port du casque est interdit en dehors des spéciales

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

4.1.1P Voitures admises : conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I (1981) incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique indiquer le PTH ou le PTN

Définitions des périodes de l'annexe K :

Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965	Période G1 : 1966 à 1969
Période G2 : 1970 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975	Période H2 : 1976
Période I : 1977 à 1981		

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans les parcs d'assistance

4.3.2.3P. Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

- de disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche (3m x 5m minimum)** et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture

- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans le parc est de 200 €

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye 7^e RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE représente un parcours de 230 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1 : MOYE, ES2 : LE SAPENAY, ES3 : CESSENS, ES4 : LE CLERGEON, ES5 : LA RELAX

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les Samedi 26 Mai, Dimanche 27 Mai et vendredi 1^{er} juin 2012
3 passages sont autorisés par ES

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles Orange
- Chef de poste : Chasuble "Chef de Poste"

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

A la fin du Rallye, il sera établi un classement général un classement des catégories 1 et 1S confondues, un classement des catégories 2 et 2S confondues, un classement des catégories 3 et 3S confondues et un classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes ou trophées remis aux concurrents classés lors de la remise des prix

La remise des prix se déroulera le :

Samedi 2 juin 2012 à 21h00 à : l'**Espace Rencontre**, 39 route de Thônes ANNECY LE VIEUX